



DOSSIER DE RESERVATION DE STANDS



27 & 28 Août 2016
Salle Rousseau
Sin Le Noble

Ce document est à destination des structures commerciales ou autres organismes qui souhaitent réserver un stand pour la manifestation SINMANGA du 27 et 28 Août 2016.

Informations diverses :

- L'installation des stands peut s'effectuer dès le Vendredi 26 Août 2016 17h.
- Le stand doit être prêt dès l'ouverture au public.
- La location d'un stand sera définitive après retour de ce dossier dûment complété et signé ainsi que du paiement total du stand.
- Chaque exposant est responsable de son stand et de son contenu de l'installation au démontage de celui-ci.

RESERVATION DE STAND :

Enseigne du stand :	Société / organisme / raison sociale:
---------------------	---------------------------------------

Adresse :	
Code postal :	Ville / Pays :
Nom et qualité du responsable du stand :	
Email :	
N° téléphone :	
N° de siret :	

STAND : Taille / Prix TTC pour les 2 jours	Stand Choisi /nombre
15 m2 / 100 euros	
15m2 2 tables / 150 euros	
20m2 / 130 euros	
20m2 2 tables / 180 euros	
LINEAIRE : Prix TTC pour les 2 jours	
1 table / 40 euros (maxi 3 tables)	
Total en euros	

Possibilité de louer 2 stands consécutifs de même dimension, l'électricité est fournie gratuitement.

(Prévoir des rallonges et des multiprises)

Une table mesure 180cm X 80cm

Deux badges exposants seront remis par stand (ils sont nominatifs et à récupérer à votre arrivé).

Descriptif du stand / objets vendus	Demandes particulières

ENGAGEMENT :

Je soussigné(e),.....

Représentant de la société/association :
.....

**M'engage à occuper le stand désigné
Durant les deux jours d'ouverture du festival SINMANGA, les 27 Août 2016 et 28 Août 2016 de 10h à 18h.**

Je m'engage à :

- **Respecter l'horaire d'arrivée des exposants**
- **Respecter l'emplacement (prévu par l'organisateur) et le matériel mis à ma disposition (toute dégradation sera facturée)**
- **Utiliser des tissus ignifugés**
- **Mettre en vente des articles m'appartenant et en lien avec l'évènement**
- **Assurer une concurrence loyale vis-à-vis des exposants**
- **Commercialiser des originaux (pas de contrefaçons)**
- **Quitter le festival si je manquais à l'une de mes obligations (citées ci-dessus) sans compensation ni remboursement**

Je certifie :

- **Etre assuré pour ma responsabilité civile professionnelle (fournir attestation d'assurance)**

Je déclare

- **Renoncer personnellement à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages quelconques subis ou provoqués.**
- **Avoir pris connaissance du règlement du festival SINMANGA et m'engage à le respecter et à le faire respecter par les autres membres du stand dont je suis responsable**

J'autorise

- **Les organisateurs à utiliser des clichés, des films issus de l'évènement représentant l'enseigne et/ou la personne physique s'y rattachant**

Deathcalimero creation

Date, lieu et signature de l'exposant précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »



REGLEMENT

Article 1 :

L'association Tous Sinois organisatrice de l'évènement SINMANGA du 27 et 28 Août 2016 attribue les stands selon sa volonté et peut refuser une inscription sans avoir à se justifier.

Les organisateurs pourront exclure tout exposant non respectueux de ce règlement ou des engagements figurant au dossier de réservation de stand.

Article 2 :

Seuls les exposants ayant retourné leur dossier de réservation de stands complet et ayant effectué le paiement seront admis. Il est interdit de sous-louer l'emplacement dédié.

Les pièces à fournir pour tout exposant sont :

- Copie de l'attestation d'assurance
- Statuts pour les associations
- Copie de la Carte d'identité pour les particuliers et les auto-entrepreneurs
- Dossier et règlement complétés et signés
- Paiement par chèque à l'ordre de « Tous Sinois »

Article 3 :

L'installation des stands pourra se faire dès le Vendredi 26 Août 2016 à partir de 17 h.

L'ouverture au public se fait de 10h à 18h les samedi et Dimanche 27 et 28 Août 2016. L'installation des stands le Samedi peut s'effectuer dès 8h00. Les exposants s'engagent à ne pas désinstaller les stands avant la fermeture au public à 18h. Le démontage des stands s'effectuera obligatoirement dimanche 28 Août 2016 après 18h.

Après l'installation des stands, les véhicules des exposants devront stationner sur les parkings environnants.

L'association Tous Sinois décline toute responsabilité si des véhicules venaient à subir des dégradations ou vol quel que soit l'endroit où ils sont stationnés.

Article 4 :

Chaque exposant doit respecter les limites de son stand, ne pas gêner les autres exposants ou la circulation des visiteurs. Chaque demande d'ajout de matériel, cloison, aménagement requiert l'accord des organisateurs.

Les organisateurs élaborent le plan du salon et attribuent les stands. Certaines remarques ou demandes particulières peuvent leur être faites, elles seront alors étudiées.

Les stands ne comprennent aucune prestation technique, seule l'électricité est fournie. Tout autre raccordement : téléphone, eau, ou autres sont aux frais de l'exposant et en fonction des capacités techniques des locaux.

Article 5 :

Les exposants et leur personnel assument la responsabilité pour tous accidents, vols, pertes ou détériorations pouvant survenir pendant la durée du festival (déchargement, livraison, installation, périodes ouvertes et fermées au public et désinstallation), ainsi que tout dommage qu'ils causeraient à un tiers.

Les exposants s'engagent à assurer à leurs frais, leurs marchandises, matériel, mobilier et personnel, ainsi qu'à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant la durée de l'évènement.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit de demander aux exposants de retirer des articles non conformes avec le thème du festival. La vente de produits alimentaires et de boissons doit faire l'objet d'un stand dédié à ces produits

Article 7 :

L'animation du festival est prévue par les organisateurs, toute diffusion musicale ne peut se faire sans l'accord des organisateurs.

Article 8 :

Tout désistement postérieur au 30 juin 2016 ne permettra pas le remboursement des sommes versées sauf cas de force majeure (décès, liquidation de l'activité professionnelle) avec justificatif.

Tout désistement antérieur au 30 Juin 2016 devra s'effectuer par écrit. Les frais d'annulation s'élèveront à 10% des sommes versées.

Toute absence de l'exposant à l'ouverture du public (10h le samedi et le dimanche) entraîne la remise à disposition du stand par les organisateurs et les sommes versées resteront acquises aux organisateurs.

Si l'évènement devait être annulé, les sommes versées seraient intégralement remboursées sans intérêts et sans que les exposants puissent entamer un recours contre les organisateurs.

Si toutefois, l'évènement devait être annulé pour cause d' « état d'urgence », par décret ou arrêté, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 9 :

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du festival.

Il est strictement interdit de consommer et vendre toute boisson alcoolisée. (Sauf autorisation préalable de l'association Tous Sinois)

Tout exposant en état d'ébriété se verra expulsé du salon et son stand fermé.

Tout exposant devra respecter les lieux et matériels mis à sa disposition.

Contacts Tous Sinois / SINMANGA :

Email : sinmanga.toussinois@gmail.com

Tous Sinois,

Maison des associations Colette

Rue Louis Dannay

59450 Sin Le Noble

06 66 27 38 48